



## Résumé du Président Réunion plénière Rio de Janeiro, 15-17 Octobre 2008

17 octobre 2008

Le GAFI a pris d'importantes nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive en décidant de :

- Publier une déclaration publique demandant à ses membres et appelant avec insistance toutes les juridictions à renforcer leurs mesures préventives pour protéger leurs secteurs financiers des risques émanant de **l'Iran** et **l'Ouzbékistan** pour l'intégrité du système financier international. Dans sa déclaration publique, le GAFI a fait part de son inquiétude en raison de l'absence au **Turkménistan** d'un régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme posés par le **Pakistan** et **São Tomé-et-Príncipe** ;
- Adopter les évaluations des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du **Japon** et du **Mexique** ;
- Publier des lignes directrices afin d'aider les juridictions à mettre en œuvre les mesures financières prévues par la **résolution 1803 (2008) du Conseil de Sécurité des Nations-Unies** qui demande aux États de faire preuve de vigilance concernant les activités de leurs institutions financières avec les banques domiciliées en Iran, ainsi que leurs succursales et filiales situées à l'étranger ;
- Publier de nouvelles lignes directrices sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur le risques pour les **avocats** et les **notaires** et pour les **casinos** ;
- Accueillir le **Comité de Bâle sur le contrôle bancaire** en tant qu'observateur du GAFI.

### Questions de coopération internationale

Le 16 octobre 2008, la Plénière du GAFI a publié la déclaration suivante :

#### Iran

Le GAFI se félicite du récent engagement de l'Iran auprès de la communauté internationale en matière de lutte contre le blanchiment, prend acte des mesures préliminaires adoptées afin de remédier aux lacunes en cette matière et appelle avec insistance l'Iran à remédier aux défaillances restantes.

Le GAFI est particulièrement inquiet du manque d'efforts réalisés en ce sens par l'Iran pour remédier aux risques de financement du terrorisme, ce qui constitue une menace grave et persistante pour l'intégrité du système financier international. Une action urgente est nécessaire afin de faire face à cette vulnérabilité.

Le GAFI invite ses membres et appelle avec insistance tous les États à renforcer leurs mesures préventives afin de protéger leur secteur financier de ce risque.

Le GAFI est disposé à s'engager directement auprès de l'Iran en vue de l'aider à prendre les mesures décisives permettant de remédier aux faiblesses de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

### **Ouzbékistan**

Le GAFI prend acte du plan d'action préparé par l'Ouzbékistan afin de remédier aux lacunes de son régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le GAFI est de plus en plus préoccupé par la menace grave qui continue de peser sur l'intégrité du système financier international en raison des échecs successifs de l'Ouzbékistan dans le rétablissement de son régime de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Une action urgente est nécessaire pour faire face à cette vulnérabilité et afin que l'Ouzbékistan se conforme aux normes internationales.

Le GAFI invite ses membres et appelle avec insistance tous les États à renforcer leurs mesures préventives afin de protéger leur secteur financier de ce risque.

Le GAFI, ainsi que le Groupe Eurasie, est disposé à s'engager directement auprès de l'Ouzbékistan en vue de l'aider à développer un régime solide de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

### **Turkménistan**

Le GAFI prend acte des efforts réalisés par le Turkménistan en vue de l'adoption d'une loi en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Toutefois, les institutions financières doivent être conscientes que l'absence d'un régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Turkménistan constitue une vulnérabilité dans ce domaine pour le système financier international. Il est vivement recommandé au Turkménistan de poursuivre ses efforts afin d'établir un régime complet de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux normes internationales, et pour ce faire, de travailler en collaboration avec le Groupe Eurasie et le Fonds Monétaire International.

## **Pakistan et São Tomé-et-Príncipe**

Le GAFI réaffirme sa déclaration publique du 28 février 2008 relative aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme que représentent le Pakistan et São Tomé-et-Príncipe.

## **Amélioration en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la partie nord de Chypre**

Le GAFI se félicite des progrès significatifs réalisés dans la partie nord de Chypre et prend acte du fait que la partie nord de Chypre a, de manière substantielle, remédié aux lacunes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme identifiées par le GAFI. Le GAFI encourage la partie nord de Chypre à continuer de renforcer son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Sa mise en œuvre de ce système sera surveillée par les mécanismes appropriés.

## **Japon et Mexique : évaluation de l'action contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

Le GAFI a discuté et adopté les deux rapports d'évaluation mutuelle sur la conformité du Japon et du Mexique aux normes du GAFI, les 40+9 Recommandations. Un résumé de chacune des évaluations sera disponible sur le site internet du GAFI<sup>1</sup> et les rapports seront publiés dans leur intégralité dans les semaines à venir.

## **Lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions financières de la résolution 1803 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies**

Le GAFI a décidé de publier de nouvelles lignes directrices pour assister les juridictions à faire preuve de vigilance s'agissant des activités menées par leurs institutions financières avec des banques iraniennes et leurs succursales et filiales à l'étranger. Cette vigilance a pour objectif d'éviter que ces activités concourent à des activités posant un risque de prolifération ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.

Ces lignes directrices font suite à celles précédemment publiées par le GAFI en juin et octobre 2007 concernant la mise en œuvre des mesures financières prévues par les résolutions 1737 et 1747 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Ces lignes directrices avaient été favorablement accueillies par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies.

## **Lignes directrices sur l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à l'intention des avocats et des notaires ainsi que des casinos**

Le GAFI a adopté deux nouvelles lignes directrices sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : l'une à l'intention des avocats et des notaires, l'autre à l'intention des casinos. Ces lignes directrices résultent des travaux d'un groupe de travail conjoint entre le GAFI et le

---

<sup>1</sup> [www.fatf-gafi.org](http://www.fatf-gafi.org)

secteur privé pour développer une série de lignes directrices adaptées à chaque secteur. Plus tôt dans l'année, le GAFI avait publié des lignes directrices à l'intention i) des comptables ; ii) des négociants en métaux précieux et pierre précieuses ; iii) des agents immobiliers ; iv) des prestataires de services aux sociétés et fiducies.

Le GAFI et des représentants des entreprises et professions non-financières ont travaillé en étroite collaboration pour développer des lignes directrices sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces lignes directrices vont aider à la fois les autorités publiques et ces professions à appliquer l'approche fondée sur le risque afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

### **Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire devient observateur du GAFI**

Le FATF accueille le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire<sup>2</sup> en tant que nouvelle organisation observatrice. Une plus grande coopération entre le GAFI et le Comité de Bâle va s'établir sur la base de synergies existantes et va renforcer la portée mondiale du réseau du GAFI.

***Antonio Gustavo Rodrigues***  
***Président du Groupe d'action financière***

---

<sup>2</sup> <http://www.bis.org/bcbs/index.htm>

Notes :

1. Pour plus d'informations, les journalistes sont invités à contacter Helen Fisher, OCDE Relations avec les Médias, (tél. : +33 1 45 24 80 97 ou [helen.fisher@oecd.org](mailto:helen.fisher@oecd.org)) ou le Secrétariat du GAFI, 2, rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16 (tél. : +33 1 45 24 90 90, fax : +33 1 44 30 61 37, courriel : [contact@fatf-gafi.org](mailto:contact@fatf-gafi.org)).

2. Le GAFI est un organisme intergouvernemental dont le but est de développer et de promouvoir des politiques, tant nationales qu'internationales, visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Secrétariat du GAFI est situé au siège de l'OCDE.

3. Les 34 membres du GAFI sont : l'Afrique du Sud ; l'Allemagne ; l'Argentine ; l'Australie ; l'Autriche ; la Belgique ; le Brésil ; le Canada ; la Chine ; la Commission européenne ; le Conseil de coopération du Golfe ; le Danemark ; l'Espagne ; les États-Unis ; la Fédération de Russie ; la Finlande ; la France ; la Grèce ; Hong-Kong, Chine ; l'Irlande ; l'Islande ; l'Italie ; le Japon ; le Luxembourg ; le Mexique ; la Norvège ; la Nouvelle-Zélande ; le Portugal ; le Royaume des Pays-Bas ; le Royaume-Uni ; Singapour ; la Suède ; la Suisse et la Turquie.

4. L'Inde et la République de Corée ont le statut d'observateur. Le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux (APG)<sup>1</sup>, le Groupe d'action financière des Caraïbes (CFATF)<sup>2</sup>, le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN)<sup>3</sup>, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du sud (GAFISUD)<sup>4</sup>, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme du Conseil de l'Europe (MONEYVAL)<sup>5</sup> et sont membres associés.

5. Le réseau international destiné à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comprend également quatre autres organismes régionaux : le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)<sup>6</sup>, le Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe (GABAOA)<sup>7</sup> ; et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment en Afrique de l'ouest (GIABA)<sup>8</sup>. Le groupe des organismes de supervision bancaire off-shore (GOSBO)<sup>9</sup> fait également partie de ce réseau.

---

1 [www.fatf-gafi.org](http://www.fatf-gafi.org)

2 [www.apgml.org](http://www.apgml.org)

3 [www.cfatf.org](http://www.cfatf.org)

4 [www.gafisud.org](http://www.gafisud.org)

5 [www.menafatf.org](http://www.menafatf.org)

6 [www.coe.int/moneyval](http://www.coe.int/moneyval)

7 [www.eurasiangroup.org](http://www.eurasiangroup.org)

8 [www.esaamlq.org](http://www.esaamlq.org)

9 [www.giaba-westafrica.org](http://www.giaba-westafrica.org)

10 [www.oqbs.net](http://www.oqbs.net)